

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 12 (1904)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Petite chronique et bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## REGISTRE DU CONSEIL DE GRANDSON

Le 2 jour de febvrier 1576.

Discret Claude Bourgeoys a propose qu'il avoit receu une lettre du ministre de Payerne par laquelle il faisoit entendre qu'il y avoit ung croniqueur a Payerne, lequel desiroit scavoir l'estat fondation et antiquite de cette ville. Priant luy monstrier les droys et documents franchises et privileges pour les anotter a sa cronique. Par messieurs du Conseil luy a este accorde.

*Note de la Rédaction.* — Il y aurait lieu de savoir si c'est un de nos historiens ou un chroniqueur local, encore inédit ?

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

Dans la séance du 17 décembre de la **Société d'histoire de Genève**, M. Eugène de Budé a parlé des circonstances au milieu desquelles s'est effectué à Bâle, en 1795, l'échange de Marie-Thérèse, l'infortunée fille de Louis XVI, avec des prisonniers français détenus en Autriche. Ces derniers, bien que d'une naissance moins illustre que la princesse, n'en étaient pas moins des personnages de marque. C'étaient Camus, le jurisconsulte, Henri Bancal des Issarts, député, Quinette de Rochemont, le régicide, Lamarque, le général, et l'orateur bien connu au temps de la Révolution, Drouet, conventionnel et député, ci-devant maître de poste de Sainte-Menehould, qui avait fait arrêter Louis XVI, enfin le ministre de la guerre Beurnonville et son aide de camp Ménouard. Ces personnages avaient été envoyés en Belgique par la Convention pour suspendre le traître Dumouriez et lui ordonner de venir rendre compte de sa conduite à Paris. Ce dernier fut assez habile pour parer le coup et livrer à l'Autriche ces hommes qui avaient cru l'arrêter lui-même. A cette liste il convient d'ajouter les noms de deux ambassadeurs de la République en Italie, Maret, futur duc de Bassano, et Semonville, qui avaient été arrêtés par les Autrichiens tandis qu'ils se rendaient de France à leurs postes respectifs.

M. le professeur Seitz, président, a présenté ensuite une communication importante sur la vie de Mommsen à Zurich où il occupa, de 1852 à 1854, la chaire de professeur de droit romain et où il procéda à la rédaction définitive de son *Histoire romaine*. Grâce à une vingtaine de lettres qui lui ont été confiées par M. Charles

Morel, M. Seitz a pu aussi parler des relations du savant Mommsen avec son collègue de Genève. Ce dernier avait la plus grande estime pour les connaissances approfondies de Charles Morel qui fut son collaborateur capable et dévoué pour la publication des inscriptions romaines. Ces deux hommes firent connaissance à Paris en 1863 et le savant allemand fut heureux de recourir à l'assistance de Morel après la guerre de 1870, et quand ses opinions trop librement exprimées au sujet de cette guerre lui eurent fermé momentanément l'accès des bibliothèques de Paris.

« Vous avez été assez aimable, écrit Mommsen en 1872, pour m'offrir votre aide bienveillant, au cas où j'aurais quelques recherches à faire dans la bibliothèque qui, vu le fait qu'elle appartient à la « grande nation », est inaccessible à nous autres petites gens du dehors. »

L'extrait suivant d'une lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1874, adressée à Morel montre en quelle estime Mommsen tenait son correspondant :

« Pour ne citer qu'un exemple que j'ai étudié à fond, qui a lu votre beau travail sur le poème découvert récemment par M. Delisle dans le manuscrit de Rudeuve, aura vu que vous savez déchiffrer un manuscrit très difficile (je l'ai fait collationner une seconde fois après vous, et mon ami n'a pu ni ajouter ni changer une seule lettre dans votre édition), que vous savez le corriger et l'expliquer en vous servant, il est vrai, de l'histoire, mais sans omettre vos devoirs d'éditeur philologique. Je vous le dis franchement, ce qui me plaît dans tout ce que vous publiez, c'est que j'y vois toujours la base philologique bien solidement assise, et que vous connaissez bien tous les outils de ce difficile métier pour les employer à propos. »

\* \* Se trouverait-il encore dans un coin ou recoin de la mémoire de quelque abonné de la *Revue historique vaudoise* des détails sur le petit récit populaire d'un fait qui a dû se passer quelque part et où la finesse vaudoise s'est amusée à se jouer des **ordonnances d'un bailli**.

Un bailli X, sur des plaintes ou une demande provenant de X, fait publier la prescription que le récit rend ainsi :

« De la part de Monsieur le bailli et de Madame la baillive, à tous les petits paysans : avisé qu'il est défendu de sortir le soir sans avoir une lanterne. »

Et les bons villageois, plus fins qu'un Anglo-Saxon campé sur le texte précis de la loi, de se munir de lanternes, mais sans lumière dedans.

Nouvel avis : « De la part de Monsieur le bailli et de Madame la

baillive à tous les petits paysans : avisé qu'il est défendu de sortir le soir sans avoir une lanterne avec une chandelle dedans. »

Et les rusés compères de garnir leurs lanternes de chandelles, mais sans les allumer. Nouvelle ordonnance . « De la part de Monsieur le bailli et de Madame la baillive, à tous les petits paysans : avisé qu'il est défendu de sortir le soir sans avoir une lanterne avec une chandelle allumée dedans. »

Cette fois il n'y avait plus moyen d'échapper à l'esprit du règlement en se targuant de la lettre, et le jeu, poussé plus loin, eût pu devenir dangereux. (Communiqué par M. J. ADAMINA, past.)

\* M. J. Cart, notre distingué collaborateur, a publié récemment, dans la *Revue des études historiques*, des extraits du journal de Mlle Lienhardt. Cette dernière, en qualité d'institutrice dans une famille reçue à la cour de Russie, à l'époque de la grande Catherine, a assisté aux événements de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses récits sont gracieux et présentent le plus vif intérêt. Félicitons M. Cart de les avoir mis au jour. P. M.

L'ouvrage a été tiré à un petit nombre d'exemplaires ; on peut se le procurer chez les principaux libraires de la ville.

\* Nous avons annoncé déjà les **Ephémérides de 1803**, publiées par M. Maxime Reymond dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*. L'auteur vient de les réunir en un volume sous le titre : *Le canton de Vaud en 1803*. Ces éphémérides, compulsées avec beaucoup de soin, sont le complément naturel et indispensable de toute la littérature du centenaire. On y revit jour par jour l'année fatidique, la grande année de notre histoire. On y revoit comme si on y était les troubles, les menées, les actes de la vie publique ; les élections au premier Grand Conseil, tous les actes du gouvernement, en un mot les premiers pas du nouveau-né qu'était le canton de Vaud. Livre excellent et utile qui fait grand honneur à M. Reymond et à notre pays. P. M.

\* Décidément, notre historiographie vaudoise est en pleine activité. Jamais année n'aura été plus féconde dans ce domaine que 1903. Et le mouvement ne paraît pas près de s'arrêter. Voici M. Frédéric Amiguet qui retrace, en un fort beau volume, imprimé par M. Pache-Varidel, l'histoire des **Abbayes vaudoises**, c'est-à-dire de nos sociétés de tir, depuis la plus ancienne, celle de Grandcour, qui date du XIV<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux abbayes du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y a là tout un côté de notre histoire, et non des moins pittoresques, sur lequel M. Amiguet a attiré nos regards. Nous devons lui être reconnaissants du grand travail qu'il a fourni. P. M.

---